

L'an deux mille dix, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune d'ARCHAMPS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 avril 2010

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : MM B. JOUVENOZ -- R. LARUE – M. MAYET - Y. CHAVANNE – S. FONTAINE
H. JOUCLARD -D. PERAY – M. LANCHE - D. BAUDET - C. NIQUILLE - JF. HOTELLIER
C. COBLENCÉ - C.L. SIMEONI – JC. MAILLOT - A. GUILLOT

Absent(e)s (excusé(e)s :néant

Monsieur André GUILLOT a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour de la séance.

PERIMETRE NATURA 2000

Monsieur le Maire lève la séance et présente à l'assemblée M. Amédée FAVRE, de la Direction Des Territoires. Après l'avoir remercié pour sa présence, il lui donne la parole.

Le réseau NATURA 2000, réseau européen des espaces naturels, regroupe des territoires identifiés pour leur qualité, rareté ou fragilité. L'objet de ce dispositif est la préservation tout en tenant compte des activités socio-économiques.

En Haute-Savoie les périmètres NATURA 2000 représentent 17% du territoire. Il expose les contraintes : étude d'impact dès lors d'une autorisation administrative, et les avantages du dispositif, une gestion concertée des milieux et un financement des travaux et des études à 100%.

Il présente le projet de modification du périmètre NATURA 2000 sur la commune.

Monsieur le Maire remercie M. Amédée FAVRE pour sa présentation. Il ouvre à nouveau la séance. Après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal adopte le projet de modification du périmètre NATURA 2000 et y apporte quelques modifications.

TAUX D'IMPOSITION 2010

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André GUILLOT qui présente l'évolution des bases d'imposition en 2010 et l'estimation des produits fiscaux attendus. Il indique que la suppression de la taxe professionnelle est désormais effective, remplacée par une compensation relais qui peut être modulée par un taux relais.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents les taux d'imposition 2010 suivants :

	Rappel taux 2009	Taux 2010	Taux moyens communaux dans le Département
Taxe d'habitation (TH)	6,78 %	6,78 %	12,80%
Taxe foncière propriétés bâties (TFB)	5,46 %	5,46 %	14,31 %
Taxe foncière propriétés non bâties	39,90 %	39,90 %	59,30 %
Taux relais		9,79%	

Le produit fiscal attendu en 2010 est de 1 314 751 Euros.

BUDGETS PRIMITIFS 2010

Monsieur GUILLOT présente les projets de budget qui se résument ainsi :

Budget général :

- ✓ Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à 3 346 047,59 Euros.
- ✓ Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 2 452 324,28 Euros.

Ce projet de budget intègre la reprise des résultats de l'exercice 2009, soit un besoin de financement de la section d'investissement de 615 259,52 Euros, et un report en excédent de fonctionnement de 631 733,81 Euros.

L'autofinancement brut prévisionnel s'élève à 864 948 Euros et permettra d'alimenter la section d'investissement, notamment pour les opérations suivantes :

- Acquisition de terrains,
- Aménagement du Chemin de Chez Blondin,
- Rénovation de la Mairie,
- Aménagement du chemin du Pont du Chêne

Une subvention de 470 000 Euros est inscrite pour abonder le budget annexe de l'auberge communale. Après avoir pris connaissance du projet de budget, de l'état de la dette (annuité 2010 : 284 137 Euros) et du programme de travaux prévus, le Conseil municipal adopte à l'unanimité, par chapitre, le budget principal 2010 de la commune.

Une délibération est également prise pour l'affectation du résultat 2009.

Budget annexe de l'eau :

- ✓ Dépenses et recettes d'exploitation équilibrées à 87 234,24 Euros.
- ✓ Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 184 273,46 Euros.

Ce projet de budget intègre la reprise des résultats de l'exercice 2009, soit un excédent à la section d'investissement de 144 273,46 Euros, et un report en excédent de fonctionnement de 52 534,24 Euros.

Après avoir pris connaissance du projet de budget, de l'état de la dette (annuité 2010 : 2 950 Euros) et du programme de travaux prévus, le conseil municipal adopte à l'unanimité, par chapitre, le budget annexe de l'eau potable 2010.

Une délibération est également prise pour l'affectation du résultat de l'exercice 2009.

Budget annexe de l'auberge communale :

- ✓ Dépenses et recettes d'exploitation équilibrées à 504 263,82 Euros.
- ✓ Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 520 000 Euros.

Ce projet de budget intègre la reprise des résultats de l'exercice 2009, soit un besoin de financement à la section d'investissement de 35 736,18 Euros, et un report en excédent de fonctionnement de 34 263,82 Euros.

Après avoir pris connaissance du projet de budget, du programme de travaux prévus, le conseil municipal adopte à l'unanimité, par chapitre, le budget annexe de auberge communale 2010.

Une délibération est également prise pour l'affectation du résultat de l'exercice 2009.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Monsieur GUILLOT présente les comptes de l'exercice 2009 et commente les résultats.

BUDGET GENERAL :

* <u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses de l'exercice	1 831 314,91 €
	Recettes de l'exercice	2 665 295,11 €
	Excédent antérieur reporté	413 013,13 €
	<u>Excédent cumulé 2009</u>	<u>1 246 993,33 €</u>
* <u>Section d'investissement</u> :	Dépenses de l'exercice	858 137,83 €
	Recettes de l'exercice	905 700,37 €
	Déficit antérieur reporté	- 632 850,17 €
	Restes à réaliser en dépenses	35971,89,00 €
	Restes à réaliser en recettes	6 000,00€.
	<u>Résultat global de la section</u>	<u>- 615 259,52 €.</u>

Le résultat global de clôture de l'exercice 2009 fait apparaître un excédent de **631 733,81 €.**

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE :

* <u>Section d'exploitation</u> :	Dépenses de l'exercice	51 902,75 €
	Recettes de l'exercice	39 485,72 €
	Excédent antérieur reporté	64 951,27 €
	<u>Résultat de la section.</u>	<u>52 534,24 €.</u>
* <u>Section d'investissement</u> :	Dépenses de l'exercice	76 678,30 €
	Recettes de l'exercice	180 037,61 €
	Déficit antérieur reporté	40 914,15 €
	<u>Résultat global de la section</u>	<u>144 273,46 €</u>

Le résultat global de clôture de l'exercice 2009 fait ressortir un excédent de **196 807,70 €.**

BUDGET ANNEXE DE L'AUBERGE COMMUNALE :

* <u>Section d'exploitation</u> :	Dépenses de l'exercice	0 €
	Recettes de l'exercice	70 000,00 €
	<u>Résultat de la section.</u>	<u>70 000,00 €.</u>
* <u>Section d'investissement</u> :	Dépenses de l'exercice	5 736,18 €
	Recettes de l'exercice	0 €
	Restes à réaliser en dépenses	30 000,00 €
	<u>Résultat global de la section</u>	<u>-35 736,18 €</u>

Le résultat global de clôture de l'exercice 2009 fait ressortir un excédent de **34 263,82 €.**

Monsieur GUILLOT présente un tableau montrant l'évolution du prix du m³ d'eau depuis une quinzaine d'années. Si le prix a augmenté progressivement notamment en raison des contraintes d'assainissement des eaux usées, il apparaît que la surtaxe communale n'a pas évolué depuis 1993 : elle est toujours de 0,2439 € HT par m³.

Au 31 décembre 2009, la dette en capital s'élevait à :

- 1 393 361 € sur le budget général,
- 19 862 € sur le budget annexe de l'eau.

Après avoir demandé aux conseillers municipaux s'ils avaient des questions, Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote des deux comptes administratifs de l'exercice 2009.

Monsieur Jean-François HOTELLIER, 1^{er} adjoint, demande à l'assemblée de se prononcer sur les comptes de résultats de l'exercice 2009 et fait procéder au vote. Chaque compte, étant voté séparément, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents (14 voix pour – 0 voix contre et aucune abstention) les comptes administratifs 2009 de la commune d'Archamps.

COMPTES DE GESTION 2009 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique que l'assemblée doit également se prononcer sur les comptes de gestion du comptable public.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2009,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant l'exactitude des comptes présentés,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2009 au 31 Décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - ↳ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par le Receveur (budget général et budget annexe de l'eau potable), visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

INDEMNITE REPRESENTATIVE DES LOGEMENTS INSTITUTEURS

M. le Maire présente à l'assemblée la circulaire n°2010/25 de M. Le Préfet concernant la fixation du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

M. le Préfet propose pour l'année 2009 les montants suivants :

- 180,20 € pour les instituteurs non chargés de famille
- 225,25 € pour les instituteurs chargés de famille
- 261,29 € pour les instituteurs chargés de famille -directeurs avant 1983

M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↳ **EMET** un avis favorable aux propositions de M. Le préfet concernant les montants de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs.

TRAVAUX

M. LARUE présente à l'assemblée des travaux en cours au chemin de Chez Blondin et sur la RD 18 et évoque les futurs travaux au Chemin du pont du Chêne.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur Jean-François HOTELLIER rend compte de la commission d'urbanisme réunie le 6 avril 2010 :

- M. Steve MERICO: installation sur le toit de crochets garde-neige
- Société des Grands Ecrans du Genevois : rénovation des halls
- Bâtisseurs Anneciens : création de deux parcelles
- M. Stéphane LACHAS : édification d'une clôture et d'un portillon
- Mme Hasna MAJMOU : construction d'un arbi jardin
- M et Mme SOUSA DA SILVA : installation d'un portail et d'un portillon

DIVERS

M. GUILLOT indique qu'une consultation a été lancée pour la refonte du site internet et la fourniture du bulletin et de l'agenda ; 8 sociétés ont fait des propositions, c'est PISTE NOIRE qui a déposé les offres les plus avantageuses économiquement.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion a été lancée sur la tarification des activités périscolaires (restaurant et garderie). Les nouveaux barèmes s'appliqueront à la rentrée scolaire et seront votés lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire expose la situation des terrains situés au sud de l'A40 au lieu dit « L'abondance », récemment acquis par la commune et classés en zone 2AU du P.L.U. Dans l'attente d'un projet sur ce secteur, la municipalité souhaite que ceux-ci soient entretenus, sans bail, par un agriculteur. Il indique que les exploitants de la commune ont été informés et invités à faire acte de candidature. Monsieur le Maire présente la liste des exploitants intéressés. Après discussion, à laquelle n'ont pas pris part M. le Maire et M. Claude NIQUILLE, il est décidé de confier ces terrains à un exploitant du bas de la commune ne bénéficiant pas de parcelles communales ou propriétés du SMAG. M. Gérard NIQUILLE est choisi à l'unanimité des présents étant précisé que MM. BAUDET et FONTAINE ne sont pas candidats. Une convention sera conclue avec lui. Il est également souhaité, que lors de la prochaine échéance des baux ruraux, une réunion soit organisée avec tous les exploitants de la commune afin d'éventuellement répartir plus équitablement les terrains communaux.